

Grenoble, le 31 mars 2017



**Conseil Local FCPE de la CSI Europole**  
**Cité Scolaire Internationale - 4, Place de Sfax - 38000 Grenoble**  
[fcpe.europole@gmail.com](mailto:fcpe.europole@gmail.com)

Courrier à

- M. Éric Piolle, maire de Grenoble

Copie à :

- *M. Jean-Pierre Barbier, président du Conseil Départemental de l'Isère (CDI)*
- *M. Christian Coigné, représentant du CDI au Conseil d'administration du collège Europole*
- *Mme Nadia Kirat, représentante du CDI au Conseil d'administration du collège Europole*
- *Mme Dominique Fis, Directrice Académique des Services de l'Éducation Nationale*
- *Mme Marie-Noëlle Tison, proviseur de la Cité Scolaire Internationale Europole*
- *Conseil départemental de la FCPE Isère*

Objet : Terrain sportif CER SNCF

Monsieur,

Lors des conseils de classe du second trimestre, nous avons été informés que les élèves de la CSI ne pourraient plus utiliser le terrain sportif du CER SNCF dès la prochaine année scolaire, suite à la décision unilatérale de la Ville de Grenoble de dénoncer la convention de mise à disposition de cette installation.

Nous ne comprenons pas la décision de la Ville, qui n'a fait l'objet d'aucune concertation, ni même d'une information en direction des parents, et qui risque de se traduire par une dégradation des conditions de l'EPS pour nos enfants.

Cette décision est incompréhensible, dans un secteur de la ville en plein développement mais particulièrement sous-doté en matière d'équipements sportifs de plein air. Elle aurait pour conséquence une augmentation des déplacements des élèves pour se rendre sur un autre site dans une agglomération grenobloise déjà saturée par les transports, ce qui est paradoxal au regard de la politique de la Métro sur la réduction des déplacements.

Nous souhaitons connaître les alternatives que la Ville a envisagées pour permettre les activités sportives des collégiens et lycéens de la CSI Europole, en remplacement de cet équipement. Nous vous rappelons que vous avez une politique d'attribution des équipements sportifs à l'ancienneté d'utilisation. Les équipements étant déjà avec des créneaux contraints, la CSI Europole risque donc de ne pas disposer de créneaux. De plus l'utilisation de ce terrain permettait de s'affranchir de frais de transport. Or tout autre équipement va nécessiter la mise en place de transports scolaires par car. Le Conseil Départemental en est-il informé et est-il en accord avec cette décision ?

En conséquence, nous souhaitons que la Ville revienne sur cette décision, d'autant que le CER SNCF est prêt à poursuivre le partenariat mis en place depuis de nombreuses années avec la Ville pour la mise à disposition de ce terrain, qui satisfait pleinement les utilisateurs, enseignants et élèves de la CSI.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de notre meilleure considération.

Laure-Emmanuelle Hudry  
Présidente

Jean-François Bouteille  
Vice-président

du conseil local FCPE CSI Europole